

5ème Rapide de Vertou

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Vertou organise le dimanche 15 février 2026 le 5ème Rapide de Vertou, qui comporte :

- un open principal pour tous les licenciés
- un open jeune jusqu'à Benjamins (U14) inclus, ayant un élo inférieur à 1400.

Le tournoi est ouvert à tout licencié (A ou B).

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

Pour l'Open principal ; les appariements se font au Système standard ; l'appariement de Haley (appariement accéléré pour les 2 premières rondes) peut être mis en place en fonction du nombre de participants.

Pour l'Open Jeune, l'appariement se fera au Système Suisse standard ou en Toutes Rondes s'il y'a moins de 9 Participants.

Article 3 : Cadence et Rondes

Les deux tournois se jouent en 7 rondes, à la cadence de 15 mn + 3 s par coup.

Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas de nullité, le conducteur des Blancs apporte ce résultat.

Article 4 : Horaires

Les rondes démarreront aux heures suivantes :

- Ronde 1 à 10 h
- Ronde 2 à 11 h
- Ronde 3 à 12 h
- Ronde 4 à 13 h 30
- Ronde 5 à 14 h 30
- Ronde 6 à 15 h 30
- Ronde 7 à 16 h 30

La remise des prix s'effectuera à partir de 17 h 30(liste des prix en annexe).

Article 5 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription à l'open principal sont de 10 € pour les adultes et 5 € pour les jeunes (juniors inclus). Ils passeront à 12€ pour les adultes et 6€ pour les jeunes en cas d'inscription sur place.
Ils sont de 3 € pour l'open jeune.

Article 6 : Départage

En cas d'ex aequo au classement, les départages suivants seront appliqués dans l'ordre :

1. Buchholz Tronqué
2. Cumulatif
3. Performance

Article 7 : Prix

La liste des prix et leur montant seront affichés après la fin de la ronde 3 du tournoi.

Article 8 : Rappels

Les joueurs ne devront utiliser aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
Toute sonnerie de téléphone mobile entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 9 : Arbitrage

L'arbitre principal est Alain Jovelin, AO2.

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement intérieur.

L'Arbitre Principal

Alain Jovelin

L'Organisateur

Adrien GOHIER